



HAL
open science

Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat

Mathilde Darley, Jérémie Gauthier

► **To cite this version:**

Mathilde Darley, Jérémie Gauthier. Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat. Genèses. Sciences sociales et histoire, 2014, 4 (97), pp.67-86. <halshs-03325800>

HAL Id: halshs-03325800

<https://shs.hal.science/halshs-03325800v1>

Submitted on 30 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

UNE VIRILITÉ INTERPELLÉE ? EN QUÊTE DE GENRE AU COMMISSARIAT

Mathilde Darley et Jérémie Gauthier

Belin | Genèses

2014/4 - n° 97
pages 67 à 86

ISSN 1155-3219

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-geneses-2014-4-page-67.htm>

Pour citer cet article :

Darley Mathilde et Gauthier Jérémie, « Une virilité interpellée ? En quête de genre au commissariat »,
Genèses, 2014/4 n° 97, p. 67-86.

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Une virilité interpellée ?

En quête de genre au commissariat

Mathilde Darley et Jérémie Gauthier

pp. 67-86

« Dans un quartier considéré comme “sensible” de la ville de Fronville, la brigade spécialisée de terrain (BST) vient d’interpeller un jeune maghrébin que la chef de groupe a reconnu à partir d’une photo incluse dans une “fiche de recherche”. Menotté et assis dans le fourgon de police, le jeune homme fait l’objet de nombreuses questions de la part des quatre policiers de la BST. Dix-huit ans, jogging, baskets, il habite au foyer Baudelaire, a l’air hagard, les dents de devant cassées et parle un français approximatif. La fiche de recherche le concernant a été produite le matin même pour un vol avec violence sur une femme. La chef de groupe de la BST lui lance sur un ton très viril: “Sur une femme en plus! C’est pas bien, ça, de s’attaquer à plus faible que soi!”. » (Journal de terrain, Brigade spécialisée de terrain Alpha, Août 2013)

Comme le donne à voir l’extrait qui précède, le genre est une donnée incontournable dans l’ordonnement des interactions entre les policiers – ici, une brigade spécialisée de terrain¹ employée dans les quartiers dits « sensibles » – et leurs publics : la chef de groupe, outre qu’elle se caractérise par la manifestation ostentatoire de certains attributs policiers considérés comme virils – sévérité, sport, engagement physique, répartie etc. –, recourt à des assignations genrées pour dévaluer l’interpellé et asseoir la position de domination dans laquelle le cadre de l’interaction l’avait de fait placée. Les messages ainsi transmis sont de deux ordres : les femmes seraient naturellement plus faibles que les hommes, et le fait pour un homme de s’attaquer aux femmes lui conférerait une place particulièrement peu valorisée sur l’échelle des clientèles policières. On peut toutefois penser que ce positionnement genré de la part de la chef de groupe s’adresse également, quoique indirectement, à ses collègues masculins : en marquant de manière ironique sa distance vis-à-vis de sa propre condition féminine, la chef de groupe de la BST donne des gages d’appartenance à un groupe professionnel

constitué autour de valeurs viriles. Par ailleurs, la remarque de la policière contient en creux une dimension morale : le fait pour un homme d'exercer de la violence sur une femme ne correspond pas à la définition considérée ici comme légitime de la masculinité. Le genre apparaît ainsi simultanément comme une catégorie d'action présidant à la hiérarchisation et à la sélection des populations-cibles, comme un principe structurant les relations au sein du groupe professionnel policier et comme un vecteur de disciplinarisation des comportements masculins/féminins légitimes.

En se fondant sur des données recueillies dans le cadre d'une enquête ethnographique réalisée en binôme homme-femme au sein de différents services² d'un grand commissariat français, cet article propose ainsi d'analyser la « structure genrée sous-jacente » (Acker 1990) à la profession, à l'organisation et à l'action policière en examinant comment les « normes, les procédures et la culture organisationnelle sont marquées par des biais sexuels » (Bereni *et al.* 2008 : 140). Plusieurs auteurs ont déjà montré l'incidence directe du sexe et du genre sur le travail policier, que ce soit « dans la répartition sexuée des patrouilles [...] et la perturbation des rapports de force entre collègues masculins (majoritaires) et féminins (d'ordinaire minoritaires) » (Pruvost 2007b), dans les formes de division sexuelle du travail excluant les femmes de la partie noble de l'activité (Boussard *et al.* 2007; voir aussi Mainsant dans ce numéro) ou encore dans les interactions avec les populations-cibles (Mainsant 2012). Dans la continuité de ces travaux, l'hypothèse que nous souhaitons développer ici est non seulement que les normes de genre jouent un rôle de premier plan dans les stratégies d'accession à l'identité professionnelle policière, mais également que l'enquête en binôme homme-femme³, mêlant entretiens et observations, permet de rendre particulièrement saillant le poids des normes genrées et d'interroger à nouveaux frais l'articulation entre le genre, l'action policière, les sociabilités professionnelles et la relation d'enquête au sein d'une institution caractérisée, entre autres, par les assignations et (re)négociations permanentes dont les rôles de genres font l'objet.

En produisant une relation ethnographique au sein de laquelle les rôles genrés des enquêteur-e-s et des enquêté-e-s se trouvent particulièrement mis à l'épreuve, ce dispositif d'enquête singulier semble en effet avoir favorisé l'émergence de situations donnant à voir les implicites genrés du métier policier. À partir de l'enquête en binôme mixte, cet article propose donc d'interroger l'inscription des normes de genre dominantes dans un continuum façonnant tant les sociabilités policières que les relations entre policier-e-s et populations-cibles, mais aussi la dimension sexuée du rapport d'enquête. L'analyse esquissée tend alors à montrer comment le genre « fait système » au sein de l'institution policière et invite à interroger, sur ce « système de genre », les effets d'éventuelles « perturbations du monopole masculin » (Pruvost 2008).

Le genre de l'enquête : Enquêter en binôme mixte dans un monde professionnel masculin

«Lors du premier entretien visant à lui présenter la recherche, le directeur de la direction départementale de sécurité publique (DDSP) nous assène sur un ton sans appel : “Ce qu’il faut, c’est valoriser les bonhommes. Faut arrêter de se poser des questions. [...] Il n’y a pas de dysfonctionnement de la police, ce n’est pas la faute de la police si les gens ne respectent pas la loi. Moi je m’excuse pas, j’interpelle. Je suis pas là pour éduquer. Faut arrêter d’avoir le complexe du policier”. Quelques semaines plus tard, nous l’interrogeons dans son bureau. L’entretien commence par une dégustation de café : la secrétaire a déposé sur le bureau du directeur trois gobelets devant lui permettre de choisir, entre différentes variétés de café, celle qui sera dorénavant proposée dans la machine de l’étage. Le directeur boit deux gobelets de café et, sans en proposer à la chercheuse, offre le troisième au chercheur. Il reste par ailleurs résolument tourné vers ce dernier pendant toute la durée de l’entretien, ignorant la chercheuse assise à côté de lui.

Enquêteur : Et en quoi la situation actuelle se différencie-t-elle de...?

Directeur, l’interrompant : Elle ne se différencie pas. Après ? [...]

Enquêtrice : Serait-il possible d’assister à la réunion avec le Préfet ?

Directeur [à sa secrétaire] : Stéphanie, appelez le dircab pour lui demander si ces jeunes gens peuvent assister à la réunion avec le Préfet demain à 9 heures 15 ! [*À l’enquêteur*] : Ah mais c’est trop tôt ça, pour vous...

[*Se tournant vers l’enquêtrice, d’un ton narquois*] : Qu’est-ce qu’elle prend comme notes, la journaliste ! » (Journal de terrain, Août 2013)

Si cet extrait de journal de terrain illustre certaines des manifestations les plus classiques – et les plus radicales – de la « domination de l’enquête » (Chamboredon *et al.* 1994) sur l’enquêteur – il lui coupe la parole, ne répond pas à ses questions ou les balaie d’un revers de main comme peu pertinentes, le somme avec impatience de passer à la question suivante ou lui prête des rythmes de travail peu contraignants –, il donne plus encore à voir la manière dont ces formes de domination s’appuient ici, en partie au moins, sur une construction genrée des rapports sociaux : après n’avoir pas été conviée à goûter le café, l’enquêtrice est majoritairement ignorée par l’enquêté pendant toute la durée de l’entretien, avant d’être reléguée à la position, construite ici – et dans l’ensemble de l’institution policière – comme péjorative, de « journaliste prenant des notes ». Cet extrait de journal de terrain donne cependant également à voir le caractère incongru et l’indétermination qui entourent, du point de vue des policiers, la présence de ce binôme de sociologues⁴ « dans les murs ». Dans un contexte de relative méconnaissance, au sein de l’institution policière – comme du reste dans de nombreuses autres organisations –, du métier de chercheur en général, et de sociologue en particulier, nous avons souvent été assimilés, y compris après plusieurs semaines d’enquête et malgré la présentation systématique de notre

activité, aux professions extérieures plus fréquemment présentes dans l'enceinte du commissariat, et par ailleurs peu estimées des policiers : journalistes, psychologues ou experts réalisant un audit notamment, mais aussi « étudiants » rédigeant un « mémoire ». L'attribution récurrente de cette dernière identité – notre arrivée dans les services étant quasi systématiquement salués d'un « tiens, v'là les p'tits jeunes ! » – semble avoir été renforcée par l'absence de signes extérieurs de notre positionnement au sein des « cycles de vie » : nous ne portions pas d'alliances, notre style vestimentaire – jeans, tennis ou sandales, sac à dos – pouvait *a priori* évoquer une appartenance au monde étudiant et nous ne livrions que peu d'éléments biographiques personnels lors des conversations, fréquentes entre les enquêté-e-s, sur le quotidien conjugal – mariage, enfants, vacances, achat de maison, etc. Le chercheur, *a fortiori* quand sa présence ne trouve pas « un sens immédiatement clair, stable et univoque pour l'enquêté » (Fournier 2006) dans un milieu d'interconnaissance, se voit alors assigner un (ou plusieurs) rôle(s) par l'enquêté : celui-ci tient notamment compte des indices les plus immédiatement perceptibles – le sexe, l'âge, la couleur de peau ou encore l'accoutrement – influençant « la définition sociale des échanges relationnels de terrain » (Monjaret et Pugeault 2014). Ainsi, l'ensemble des identités professionnelles qu'on nous attribuait, tout en nous excluant du cercle des « collègues », permettaient aux policiers de lever au moins partiellement l'indétermination entourant ici l'identité du sociologue et, ce faisant, de cadrer les situations d'interactions.

Dans le cas de l'entretien avec le directeur de la DDSP cité plus haut, ce dernier, n'ayant pas connaissance des hiérarchies structurant le monde de la recherche – et notamment du fait que la position de chargée de recherche au CNRS occupée par l'enquêtrice soit considérée dans la hiérarchie des corps interne au monde de la recherche comme plus élevée que celle de l'enquêteur post-doctorant –, ordonne l'interaction en fonction du genre, de l'âge, et du statut supposés de ses interlocuteurs. En l'absence de repères hiérarchiques clairs et au sein même d'une institution, la police, faisant de la position hiérarchique le principe structurant de toute relation, c'est ici l'appartenance de genre que les enquêtés mobilisent pour ordonner les interactions. C'est alors le plus souvent le sociologue masculin que le policier juge apte à recueillir sa parole, tandis que la sociologue est reléguée à une position subalterne dans l'interaction – ordonnancement genré des interactions que de précédentes enquêtes ethnographiques conduites seul-e en terrain policier n'avait pas permis de révéler, mais que l'enquête en binôme met à jour avec une acuité particulière en « révélant les effets des appartenances sexuées sur les situations d'enquête » et en « objectiv[ant] ainsi l'existence d'un ordre sexué de l'enquête » (Monjaret et Pugeault 2014). En nous attardant sur ces assignations de genre de la part de nos enquêté-e-s, mais aussi sur la manière dont nous y avons répondu, en transformant ou non nos rôles de genre pour les rapprocher de ceux attendus au sein de l'institution policière, nous chercherons à questionner les incidences de ces assignations sur le déroulement de l'enquête⁵, mais aussi

l'influence des enquêteur-e-s eux-mêmes et de leurs arrangements avec les normes locales de genre sur la (re)production de ces assignations.

Les attentes genrées que nos interlocuteurs associaient à notre appartenance de sexe sont apparues de manière particulièrement prégnante au sein de brigades ou lors d'entretiens avec des policiers valorisant la force physique dans le travail policier⁶ – position revendiquée ici par le DDSP. Réaliser une enquête ethnographique en tant que femme au sein de brigades spécialisées dans l'usage de la force signifiait ainsi notamment faire l'objet de velléités protectrices de la part des fonctionnaires de ces brigades : l'inconfort suscité par cette posture, notamment lorsqu'elle est, à plusieurs reprises lors des premières patrouilles, mise en scène face aux individus contrôlés – « Mettez-vous derrière moi, je suis là pour assurer votre protection », assène ainsi un policier en plein contrôle d'identité visant de jeunes hommes d'un quartier dit « sensible » –, semble alors avoir incité l'enquêtrice à « surjouer » l'adaptation à l'institution, en adoptant notamment le « genre féminin non accentué » (Pruvost 2007b), ni « coquette », ni « bonne femme », ni « militante MLF » (Pruvost 2014), voire en optant pour certaines formes de virilisation du comportement⁷.

« Première patrouille avec la brigade anti-criminalité (BAC). À la pause sur le parking de l'hôtel de police, un policier de la BAC, connu au sein de la brigade pour son succès auprès des femmes, me tend un paquet de chips à mettre à la poubelle. Je regarde le paquet de chips, lui lance un “bien sûr, oui !” ironique et lui fais signe de le confier à la femme blonde, d'allure très féminine, postée à côté de moi et qui semble particulièrement rechercher la compagnie et l'attention des “baqueux”. Le policier tend le paquet de chips à la femme blonde, qui va le mettre sans sourciller à la poubelle. Il se tourne vers moi : “toi t'es une rebelle, hein !”. » (Journal de terrain, Enquêtrice, Août 2013)

Ces stratégies de résistance au rôle de genre « féminin » apparemment attendu ont cependant pour effet paradoxal de renforcer les hiérarchies genrées ayant cours au sein de l'institution, en confirmant ici la disposition des femmes – ou plutôt de « certaines » femmes dont l'apparence et le comportement dans ce groupe d'hommes correspondent *a priori* aux stéréotypes de la « Barbie » ou de la « princesse » fréquemment évoqués par les policiers au cours de l'enquête (voir aussi Pruvost 2014) – à se mettre au service d'hommes endossant le rôle viril du donneur d'ordres. Autrement dit, ces interactions témoignent aussi bien de la manière dont le positionnement du chercheur en terrain policier est indissociable d'attentes et d'assignations genrées de la part des policier-e-s, que du fait que le/la chercheur-e contribue lui/elle-même, de manière plus ou moins consciente et en cherchant à contrôler l'image que les enquêté-e-s ont de lui/d'elle, à susciter, ou pour le moins à conforter ces attentes genrées.

L'enquêteur a quant à lui été confronté à différentes formes de mise à l'épreuve de sa masculinité, dont une des manifestations récurrentes était notamment la « rétention affective et émotionnelle » (Dulong *et al.* 2012 : 117) dont il lui fallait faire preuve lors d'interventions dans des contextes de misère sociale extrême ou

qui, en raison de leur violence physique ou psychologique, heurtaient son sens de la morale et de la justice. Dans les unités valorisant le recours au rapport de force, la manifestation de compassion envers les populations-cibles de l'action policière, d'autant plus irrecevable qu'elle émane d'un homme, fait en effet courir le risque d'une assimilation féminisée et dévalorisée au groupe des « assistantes sociales ». Par ailleurs, l'enquêteur devait feindre plus ou moins adroitement, sous peine d'être taxé d'« intello » – et/ou suspecté de masculinité défaillante –, une expertise qu'il ne possédait pas lors des nombreuses discussions sur le football et les modèles de voitures, tandis que ses pratiques culturelles habituelles, comme la musique ou la lecture, ne lui étaient d'aucun recours pour affirmer sa place dans l'ordre viril policier. On le voit, ces positionnements renvoient non seulement aux rapports entre les sexes, mais aussi au statut et à la trajectoire sociale auxquels ces assignations genrées semblent pour partie au moins s'adosser, impliquant alors des stratégies de travestissement des appartenances sociales de la part de l'enquêteur.

Ces attentes genrées ne sauraient cependant être comprises sans intégrer à l'analyse la forte sexualisation des positions qui traverse l'ensemble de l'institution policière et à laquelle le/la chercheur-e n'échappe pas. En apprenant que nous avons conduit un entretien avec son supérieur hiérarchique, un chef d'unité s'étonne ainsi, tourné vers l'enquêtrice : « Et t'as pas encore couché avec ? Parce qu'il aime les filles, hein... », tandis que l'enquêteur se voit adresser, en patrouille, des commentaires sur le physique de sa collaboratrice : « Elle est pas mal, votre collègue... ». Plusieurs remarques lancées incidemment en début de terrain visent également plus ou moins ouvertement à savoir si l'enquêteur et l'enquêtrice forment un couple – « Et il dort sur le canapé ? » – mais aussi au-delà à déterminer l'orientation et/ou la disponibilité sexuelle des enquêteurs. Les différents entretiens conduits avec un chef de service, dont nous comprenons en cours d'enquête qu'il est perçu par ses collègues comme homosexuel – bien qu'il s'attache de manière répétée, en entretien, à évoquer ses (ex-) petites amies –, sont ainsi ponctués de jeux de mots volontairement ambigus, ainsi que de nombreuses allusions aux supposées « folles nuits » et à la « vie dissolue » de l'enquêteur. Dans le même ordre d'idée, l'enquêtrice se voit proposer sur un ton badin que les trois policiers qui composent la brigade avec laquelle elle achève une patrouille nocturne « montent chez [elle] avec des bières pour finir la nuit ».

Cette sexualisation de la position de l'enquêteur-e s'inscrit dans un contexte général d'hyper-sexualisation des rapports sociaux comme attribut de démonstration d'une virilité policière, à travers notamment la prégnance des blagues à caractère sexuel et/ou sexiste. Comme l'énonce un chef d'unité, « les blagues de cul, on en fait toute la journée, et les blagues sexistes ça passe aussi »⁸, une partie d'entre elles reposant sur la mise en scène de ses propres performances sexuelles – « J'en ai fait couiner plus d'une ! »⁹ –, mais aussi des performances supposées des collègues et/ou de l'enquêteur. On peut donc poser l'hypothèse que ce contexte professionnel associant de manière récurrente la puissance des agents à certains attributs, sexuels notamment, de virilité favorise certaines formes

particulières de sexualisation de la position de l'enquêteur-e, renforcées par son relatif jeune âge mais aussi, et surtout, l'absence de divulgation d'informations biographiques sur son statut marital ou parental. Autrement dit, si l'on a vu en ouverture de cette partie que les entretiens avec la hiérarchie policière nous avaient parfois rendu-e-s prisonnier-e-s d'assignations genrées précédant l'interaction, compliquant notamment la prise de parole de l'enquêtrice réduite à des fonctions de secrétaire et/ou «journaliste», dans nombre de situations nous avons également eu conscience de jouer de l'incarnation de ces normes genrées et/ou sexualisées. À plusieurs reprises, nous nous sommes ainsi répartis en amont d'un entretien les «rôles» de «meneur/meneuse» avec un-e enquêté-e dont nous avons précédemment remarqué, au cours de conversations informelles, sa propension à investir le répertoire de la séduction notamment, ou à privilégier les registres d'interaction virils.

Le genre endossé par le/la chercheur-e, dans l'institution policière comme sur d'autres terrains, influence donc directement les interactions sociales et, plus spécifiquement, la disposition et/ou la capacité des enquêté-e-s à investir plus ou moins certains rôles genrés. Parce qu'elle multiplie les situations où le genre entre en scène, que ce soit lors des interviews, dans les coulisses du commissariat ou bien dans le cadrage de l'action policière sur la voie publique, l'enquête en binôme homme-femme devient ainsi un outil heuristique, en ce qu'elle permet de faire ressortir la dimension genrée des rapports de pouvoir qui prévalent dans le monde policier¹⁰. C'est en effet principalement l'habilitation à l'usage de la force qui distingue ce dernier des autres univers professionnels. Or c'est justement la capacité des femmes à recourir à la force qui est contestée par les normes professionnelles: bien que les hommes n'en détiennent plus le monopole, l'usage potentiel de la force reste néanmoins un outil de premier plan de l'hégémonie masculine dans l'univers policier. L'enquête par observation non-participante en binôme homme-femme exclut certes les sociologues de l'usage potentiel de la force, mais elle leur permet néanmoins d'éprouver le quotidien d'un monde structuré par celle-ci et d'appréhender alors, à travers la relation d'enquête, les ressorts de cette hégémonie masculine.

Le genre comme principe de hiérarchisation des policier-e-s et de leurs cibles

Le dispositif mixte de l'enquête a ainsi contribué à faire émerger avec une acuité particulière, dans les interactions professionnelles policières, la figure genrée de la «collègue féminine», sur laquelle d'autres travaux se sont déjà penchés (voir notamment Pruvost 2007a) mais dont nous analyserons ici la co-construction avec une autre figure genrée récurrente dans les sociabilités et le travail policiers, celle

du «jeune de banlieue». Ces deux figures, que nous analyserons successivement, renvoient à deux tendances structurelles : d'une part, la féminisation de la police et, d'autre part, la composition quasi exclusivement masculine des populations-cibles de la police de sécurité publique dans les quartiers dits «sensibles». Dans l'économie des représentations policières, celles-ci apparaissent à la fois complémentaires et opposées : les rapports sociaux de sexe entre collègues et le rôle attribué aux policières dans les unités de voie publique prennent en grande partie appui sur l'invocation de la dangerosité supposée du jeune de banlieue. On travaillera ici l'hypothèse selon laquelle le rôle genré attendu des unes dépend en grande partie de celui assigné aux autres. En effet, dans les tâches associées à l'«anti-criminalité», selon la terminologie indigène, la focalisation quasi exclusive de l'attention policière sur les hommes considérés comme déviants sert de justification permanente à la minorisation, quantitative et qualitative, des femmes policières (voir Mainsant dans ce numéro). Il s'agit donc de montrer en quoi les modes de classement opérant dans le monde policier, s'appuyant sur une définition du travail articulée autour de l'usage de la force, contribuent à structurer les assignations de genre dans l'institution policière, notamment au sein des brigades spécialisées dans l'«anti-criminalité».

La «collègue féminine» : Un genre mineur ?

Si les hommes demeurent largement plus nombreux que les femmes à l'échelle de l'hôtel de police ethnographié, les services et les unités font l'objet, conformément à la tendance à l'œuvre au sein de la police depuis le début des années 1980 (Pruvost 2007a), d'une féminisation des effectifs. La répartition des hommes et des femmes dans l'organigramme policier de la ville de Fronville donne toutefois à voir un univers professionnel majoritairement masculin ainsi qu'une féminisation inégale en fonction des grades, des types d'unités et des services : en septembre 2013, les femmes représentaient un peu plus de 24% de l'effectif total dont 14% du corps des officiers, 17% du corps des brigadiers et gardiens de la paix, et 36% des adjoints de sécurité¹¹. Début 2014, on comptait quatre femmes parmi les neuf commissaires de police de la DDSP¹². Ces chiffres s'inscrivent dans le sillage du constat d'une féminisation par les segments professionnels où ne se pose pas la question de l'usage potentiel de la force¹³, tout en confirmant l'idée d'une féminisation «par le haut» de la police, c'est-à-dire par le corps des commissaires.

L'argument selon lequel «le tabou du commandement est plus simple à lever dans la profession que celui du maniement concret des armes» (Pruvost 2007a : 284) ne doit cependant pas conduire à mettre trop rapidement à distance l'existence d'un «plafond de verre»¹⁴ : d'une part, le corps des officiers¹⁵ est moins féminisé et, d'autre part, dans chaque corps, les femmes sont sous-représentées dans les grades hiérarchiques supérieurs. Seul le personnel administratif, qui compte 22,5% d'hommes, se distingue par une surreprésentation des femmes dans les positions hiérarchiques les plus élevées.

« [Un poste de chef de service] s'est libéré, je métais un petit peu renseignée auprès du directeur pour savoir et il m'avait dit clairement : "Je ne veux pas de femme sur ce poste". OK. Donc oui effectivement, y'a un petit côté... » (Entretien, Laure, Commissaire à Fronville, Septembre 2013)

Ainsi, parmi les commissaires de police de Fronville, les postes les plus élevés dans la hiérarchie, et/ou les plus prestigieux, sont détenus par des hommes. Certes, les dernières années ont été marquées par la nomination, imposée par la direction centrale de la sécurité publique à Paris, de plusieurs femmes à la tête de services d'importance. Celles-ci doivent toutefois faire face à différentes pratiques d'exclusion de la part des cadres policiers masculins, allant de l'opposition frontale à leur nomination à leur éviction des circuits de l'information, en passant par leur relégation parmi les derniers intervenants des réunions de service. Cette perturbation progressive du monopôle masculin des tâches de direction implique alors un coût d'ajustement du rôle de genre attendu des femmes fonctionnaires au sein de l'institution.

« C'est sûr qu'on s'est pris des réflexions du directeur sur le fait qu'on était deux femmes à la tête du service, il s'est posé des questions : forcément, deux femmes, on allait se crêper le chignon... Alors comme on s'entend super bien, ça en fait chier plus d'un. Par contre si on se cassait la gueule ce serait... Je pense qu'y en a qui attendent que ça, très clairement. Mais sinon, honnêtement, la question hommes/femmes n'a jamais été une problématique. C'est aussi peut-être une façon de se comporter de ma part. J'me suis jamais laissée emmerder, j'me suis jamais comportée comme une pimbêche non plus. Y a un équilibre à trouver entre le fait d'être une "faible femme" [sourire ironique] et le fait d'être commissaire de police... » (Entretien, Béatrice, Commissaire, Chef de service à Fronville, Septembre 2013)

Cet extrait d'entretien avec une femme commissaire est traversé par une tension – voire une contradiction – entre une compréhension genrée des rapports de pouvoir, d'une part, et une forme de déni de l'impact du genre sur son propre positionnement professionnel, d'autre part. Ce déni s'accompagne d'une problématisation particulière, par Béatrice, de son genre – « ni faible, ni pimbêche » – répondant aux injonctions policières de virilisation dont nous verrons plus loin qu'elles participent de la définition d'une masculinité hégémonique (Connell et Messerschmidt 2005) au sein de l'institution.

Les exemples de Béatrice et Laure donnent donc à voir la féminisation limitée et, surtout, la conditionnalité de cette féminisation pour les emplois les plus hauts gradés de l'institution policière. Ce constat demande cependant à être affiné, comme le suggéraient déjà les données statistiques énoncées plus haut, à partir de l'analyse des missions des différents services et de leur prestige relatif – éléments qui conditionnent en effet pour une bonne part la féminisation des unités. Les hommes sont ainsi largement surreprésentés dans les services valorisant le travail de terrain – services de sécurité publique, d'investigation, d'ordre public et de sécurité routière. Les unités dédiées à l'« anti-criminalité » en particulier, où le recours à la

force physique est considéré comme le plus probable – et comme contribuant en grande partie à définir la mission de l'unité et, partant, son prestige potentiel –, sont les moins féminisées : la compagnie de sécurisation¹⁶ (CS) à Fronville compte trois femmes pour cinquante fonctionnaires, la BAC deux femmes pour quarante deux fonctionnaires et la BST trois femmes pour trente fonctionnaires. Les observations et entretiens montrent par ailleurs que le registre principal d'interaction déployé au sein de ces unités repose sur la mise en scène d'attributs et de discours présentés comme virils, voire sur la valorisation de terminologies empruntant au registre martial – telles que « chasser le bandit », expression récurrente au sein des unités spécialisées dans l'usage de la force – faisant de la masculinité guerrière l'identité professionnelle légitime et dominante.

« En patrouille avec la compagnie de sécurisation (CS), je demande aux trois policiers que j'accompagne combien la CS compte de femmes.

Antoine : Bon, la police c'est un métier d'homme d'façons, comme pompier par exemple.

Manu : Parce que bon, pour faire du maintien de l'ordre, faut quand même triquer, aller au charbon, faut pas faire la princesse quoi. Faut déjà un caractère bien trempé.

Enquêtrice : En même temps, ça m'étonnerait qu'il y ait beaucoup de princesses qui veulent entrer dans la police...

Antoine : Ouais au contraire, c'est plutôt genre garçon manqué les femmes qu'on a ici. La féminité, elle est un peu mise de côté... Bon même des fois on se dit "y a des limites!". On a même des collègues féminines qui se payent le luxe de venir chez nous en étant lesbiennes!

Les autres approuvent.» (Journal de terrain, Enquêtrice, Décembre 2013)

Cet extrait de carnet de terrain illustre non seulement le fait que les fonctionnaires masculins sont plus enclins à reconnaître l'accès à l'identité professionnelle policière à leurs collègues féminines optant pour une virilisation de leurs comportements – celles que l'on peut « considérer comme des bonhommes » parce qu'elles ont « des pec' »¹⁷ –, mais aussi que cette exigence se double d'attentes, *a priori* contradictoires, visant la préservation par les femmes policières de certains attributs, notamment physiques, traditionnellement associés à la féminité. Ainsi, la « collègue féminine », pour être acceptée comme « collègue », doit être apte aux démonstrations de virilité et/ou de force physique construites comme inhérentes au métier policier sur la voie publique, conduisant certaines femmes policières à surinvestir des formes de virilisation de leur comportement, mais elle doit aussi ne pas induire de bouleversement fondamental de l'ordre des genres en présentant des « garanties de féminité » principalement déduites de son apparence.

Ni princesse, ni garçon manqué, encore moins « lesbienne »¹⁸, la femme fonctionnaire de police doit finalement venir conforter l'ordre genré de l'institution et, plus largement, l'ordre social dans lequel s'inscrivent ces représentations de genre associant sexe féminin et souci de plaire. Dans le prolongement de cet ordre des genres, les compétences reconnues aux policières par leurs collègues

masculins le sont majoritairement dans des domaines peu valorisés de l'action policière, soit qu'ils soient considérés comme relevant du « travail social » – compris comme la capacité à « aider, comprendre, soulager » et faisant donc appel à des compétences construites comme spécifiquement « féminines », comme dans le cas de l'aide aux victimes par exemple (voir Boussard *et al.* 2007 ; Mainsant 2012) –, soit qu'ils ne constituent simplement pas des lieux de mise à l'épreuve de la virilité, en particulier dans les brigades spécialisées dans l'usage de la force (Boussard *et al.* 2007).

« Benoît (BAC) : On doit être costaud, on doit pas baisser le regard, on doit pas perdre le terrain. Quand on avait le monopole dans les cités, on devait être craint. Quand on venait, fallait que les mecs se chient dessus. Faut cultiver un peu cette image de cowboy, même si c'est un peu une caricature. Les costauds de la BAC, ça a un impact psychologique. Nous on en joue, on sait qu'on joue un rôle. De l'extérieur, les gens disent "ils se la pètent, les cowboys de la BAC..." »

Enquêtrice : Et donc c'est pour cultiver cette image que vous n'avez pas intérêt à accueillir trop de femmes dans la brigade ?

Benoît : Non, faut pas féminiser plus que ça, une ou deux ça suffit : c'est pratique dans certains cas, sur les filatures le mec est moins vigilant quand il a une nana derrière lui, ou on a certaines personnes qui veulent parler qu'à une femme. Mais si on arrivait à 50% de nanas, on perdrait un peu notre image. C'est un peu misogynie, j'en ai conscience, mais on n'est pas assistante sociale : quand on intervient, faut que ce soit propre, carré et que ça fasse mal quand il faut que ça fasse mal. Pour moi faut qu'on conserve ça, les grosses bagnoles, les costauds, tout ça. La finalité reste l'interpellation, qu'on fasse du flagrant délit ou autre chose, donc faut qu'il y ait cette crainte, quelque part on est des chasseurs. » (Entretien, Benoît, en BAC à Fronville depuis six ans)

La masculinité virile est donc ici présentée par Benoît comme une « image », et plus encore un « rôle » construit à partir de « pratiques corporelles de genre » (voir Connell 2014) telles que ne pas baisser le regard, jouer les costauds, faire le *cowboy*, etc. Bien que l'enquête lui-même y voit une « caricature », il met néanmoins ces pratiques réflexives en avant comme indispensables à la préservation de l'identité professionnelle et à l'exercice des missions de l'unité, articulées autour de la lutte contre la délinquance dans les « cités ».

À l'instar de Benoît, la plupart des hommes interrogés au sein des brigades spécialisées dans l'usage de la force se prononcent contre une féminisation de leurs unités, présentée comme mettant en péril la crédibilité de fonctionnaires dont la légitimité professionnelle se trouve en grande partie construite sur leur capacité à exercer la force physique. Si l'on reconnaît l'« utilité » des femmes dans ces brigades pour « les palpations, les contacts avec les femmes »¹⁹, leur nombre doit ainsi rester limité. Seules semblent parvenir à se faire accepter dans ces unités celles qui réussissent, tout en s'y conformant dans certaines situations, à outrepasser cette supposée prédisposition au « travail social » naturalisée comme féminine en s'émancipant des représentations associées à leur genre.

«Patrouille avec la BST, contrôle d'une caravane conduite par des Roms. L'homme met une claque à sa femme pendant l'intervention. Un policier lui fait remarquer que ce n'est pas bien. La policière, chef de groupe, commente : "En même temps, elle l'a bien cherché votre femme!". » (Journal de terrain, Août 2013)

Cette «émancipation» passe notamment par leur affirmation au cours d'interactions, notamment avec les populations cibles, pensées comme «virilisées» (Molinier 2000), mais aussi par la réactivation de stéréotypes de genre visant à dévaluer le travail des autres «collègues féminines».

«*Enquêtrice*: C'est comment d'intervenir dans les quartiers en tant que femme ?

Sandra: Faut avoir du caractère, pas se laisser marcher dessus, avoir du répondant. On est confronté à plus d'hommes que de femmes, et les hommes étrangers ont du mal à parler aux femmes. Moi j'suis pas derrière à attendre que les collègues fassent le boulot, j'suis plutôt meneuse à essayer d'être là et de calmer les esprits. Faut avoir du caractère et une bonne condition physique : si on doit courir, faut être capable de courir. Moi je m'entends très bien avec les garçons, j'aime beaucoup le franc-parler des hommes, les femmes sont beaucoup plus sournoises. Donc je suis très très très très bien à la BST. Je pense que ce serait potentiellement plus compliqué s'il y avait plus de filles. D'ailleurs ma collègue de la BST n'est pas dans le même groupe que moi. On peut pas se permettre de faire une patrouille avec deux filles et un homme, faut être raisonnable, on n'a pas les mêmes capacités physiques, et parfois même l'aplomb, le fait d'être un homme ça aide parfois dans ces quartiers-là.

«*Enquêtrice*: Y a-t-il des situations où les femmes sont plus à même de gérer ?

Sandra: Oui, on est bien content qu'il y ait une femme quand on contrôle une femme et qu'il faut la palper. Et puis pour les différends de couple, les viols, une femme a toujours plus de facilité de parler à une femme qu'à un homme.» (Entretien, Sandra, BST, Décembre 2013)

On le voit, pour «faire sa place», la femme fonctionnaire de police, *a fortiori* si elle intervient au sein de brigades spécialisées dans l'usage de la force très fortement masculinisées, doit à la fois se défaire de l'image d'«assistante sociale», (figure-repoussoir au sein de l'institution policière en général), en se distinguant des «autres femmes» à travers une virilisation de son comportement, mais aussi se conformer à certaines attentes genrées. Celles-ci ont trait non seulement à l'apparence²⁰ et aux missions – en raison, comme les différends de couples ou les viols, de l'«engagement affectif» qu'elles impliquent, présenté comme typiquement féminin (voir Pierce, 2003) –, mais incluent également la reproduction des discours masculins dominants sur la place des femmes dans l'institution et les hiérarchisations de genre qui les accompagnent.

«*Enquêteur*: Le mot "copinage" revient souvent pour désigner les amis dans d'autres services à qui on va transmettre des infos. Est-ce que vous avez aussi votre propre mini réseau de collègues ?

Isabelle : Non non. J'apprécie beaucoup mes collègues de brigade mais par contre j'évite le copinage, justement parce que je suis une femme et qu'il y a certaines distances que moi je veux garder. Je vais pas faire du copinage ailleurs pour rentrer dans un service ou dans un autre [...] Moi je voudrais pas qu'on m'imagine dans la séduction pour n'importe quel réseau. Je voudrais pas que ce soit interprété comme de la séduction justement donc j'évite. Je suis vraiment très très en retrait par rapport à ça. (Entretien, Isabelle, Police-secours, 22 avril 2013)

Ainsi, les femmes, anticipant les assignations genrées dont elles font ou pourraient faire l'objet au sein de l'institution, tendent à s'auto-exclure de la pratique du « réseautage », dont notre enquête a pourtant révélé le caractère central dans la transmission des informations liées aux affaires en cours et dans la mobilité vers des unités plus valorisées (voir aussi Mainsant dans ce numéro). Autrement dit, le genre, « en tant qu'aspect de la structure organisationnelle, façonne les expériences » des agent-e-s « en imposant des attentes normatives différentes pour les travailleurs de sexe masculin et féminin » et, surtout, « en établissant des limites [dans l'extrait d'entretien ci-dessus, la séduction] au comportement des femmes » (Pierce 2003). L'équilibre à trouver entre « métier d'ordre » (Proteau et Pruvost 2008) associé à différentes formes de démonstration d'une virilité masculine et appartenance au « sexe faible » justifiant l'invocation de figures féminines stéréotypiques peu valorisées – la « princesse », la « pimbêche », etc. – conduit la plupart des femmes fonctionnaires de police à souligner l'injonction qui leur est faite, bien plus qu'à leurs collègues masculins, à « prouver ce qu[elles savent] faire »²¹ et à « s'imposer » pour « ne pas se faire marcher dessus »²².

Cette nécessité revêt une importance particulière dans un contexte professionnel où le fait d'ériger la masculinité virile en norme professionnelle légitime s'appuie sur la mise en avant du machisme supposé des populations cibles, auquel les fonctionnaires masculins seraient naturellement moins exposés. Conformément aux registres de légitimation déployés, la légitimité moindre des femmes à exercer le métier policier ne serait ainsi pas à chercher dans les normes, valeurs ou pratiques professionnelles de l'institution mais bien plutôt dans les caractéristiques naturalisées des « clients » de l'action policière.

Le « petit con en scooter » : construction genrée de la délinquance

« C'est vrai que dans les quartiers, c'est pas facile pour les femmes, y a un vrai rapport de force avec les gars. Les femmes elles sont mieux en procédures, aux mœurs, aux mineurs... Parce que dans les quartiers, c'est sûr que c'est des machistes sexistes. » (Journal de terrain, Patrouille avec la compagnie de sécurisation, Décembre 2013)

Si l'on a vu plus haut que, dans l'entre-soi professionnel des unités de voie publique, la « collègue féminine » semblait incarner une figure déviante ou, *a minima*, une figure que les assignations genrées dont elle fait l'objet contribuent fortement à minoriser, en effectifs comme en termes d'implication dans les pratiques professionnelles les plus valorisées, c'est en partie sur la construction

générée d'une figure particulière – le «jeune de quartier» - que s'appuie cette minorisation des fonctionnaires femmes dans l'institution policière – ainsi que, comme nous le verrons plus loin, la dévaluation des formes de délinquance féminine.

«Bon, c'est vrai que les groupes de jeunes vont systématiquement chercher à profiter du maillon faible, chercher l'ouverture sur la collègue féminine, après si la collègue féminine a le répondant et la carrure qu'il faut... » (Entretien avec un brigadier-chef, chef de groupe de la brigade spécialisée de terrain, Décembre 2013)

Ce discours, justifiant par les populations-cibles l'exclusion, au moins partielle, des femmes de certains métiers policiers ou l'exigence qui leur est faite de «viriliser» leur comportement prend appui sur une représentation particulière des «usagers» non seulement comme figure masculine, mais aussi comme «jeunes des quartiers». Or, à ces derniers sont généralement prêtées une «origine» étrangère et une «culture» différente dont découlerait une conception «traditionaliste» des rapports sociaux de genre :

«Dans certaines cultures la femme a pas une super place, et c'est les cultures qu'on rencontre plus dans les quartiers qu'ailleurs.» (Entretien, Amélie, BAC, Juin 2014)

«De toutes façons, pour eux [les jeunes des quartiers], les femmes c'est de la merde.» (Journal de terrain, Patrouille avec une brigade de roulement, Août 2013)

C'est sur ce discours que prend appui la minorisation des femmes dans les unités de voie publique, revendiquée par la hiérarchie policière, y compris féminine, comme un savoir acquis par l'institution et lui permettant de mieux gérer les relations avec les «usagers».

«Au sein des sections roulement [c'est-à-dire de police-secours], ils essayent de pas faire de patrouilles entièrement féminines, à juste titre, même si elles seraient pas forcément plus mauvaises qu'un homme : c'est pour pas les stigmatiser auprès des usagers, parce qu'on n'a pas affaire qu'à des intellectuels...» (Entretien, Femme commissaire chef de service, Septembre 2013)

À travers le travail d'«anti-criminalité», la construction générée du délinquant fonctionne donc comme réaffirmation de la supériorité des hommes sur les femmes policières justifiée par la dangerosité physique et les conceptions traditionalistes des rôles de genre prêtées aux premiers. La racialisation²³ du déviant masculin, par l'intermédiaire de l'«origine» ou de la «culture», vient alors renforcer et naturaliser la relégation des femmes policières en deuxième ligne derrière leurs collègues masculins. Au final, ce n'est donc pas tant l'usage de la force qui est contesté aux femmes policières, mais plutôt leur capacité à la mobiliser de manière suffisante pour s'imposer dans un rapport de force avec des délinquants de sexe masculin et de «culture» étrangère.

Le genre structure ainsi à la fois l'identité professionnelle policière et les catégories de clientèles (voir Mainsant dans ce numéro). L'enquête de terrain

démontre en effet à différents moments le caractère particulièrement opérant des classements de genre dans la délimitation des clientèles policières :

« Depuis plusieurs semaines, la recrudescence de cambriolages dans le centre-ville de Fronville inquiète la hiérarchie policière et conduit à une réaffectation de nombreuses patrouilles sur la lutte anti-cambriolage. Finalement, un couple est interpellé et un chef d'un des services impliqués dans l'enquête nous relate les circonstances de son identification : "Y a quinze jours, un jeune rentre chez lui et surprend une gonzesse rousse chez lui. Il la met en fuite. C'était le même mode opératoire que ceux qu'on cherchait depuis des semaines, mais c'était plutôt marrant parce qu'à chaque fois on cherche des bonhommes, là on avait une rouquine..." » (Entretien, chef de service, Août 2013)

L'ordre des genres ainsi produit a pour effet premier de conduire à privilégier, voire à considérer exclusivement, dans la « chasse aux bandits », les individus de sexe masculin²⁴. Ces opérations de calibrage des cibles potentielles de l'action policière semblent prendre largement appui, à nouveau, sur la construction de la profession policière comme « virile » en lien avec la mise à l'épreuve physique qu'impliquerait son exercice. Dans ce contexte en effet, les policiers thématisent souvent comme problématique le fait que la force physique ne puisse s'exercer à l'encontre des « filles », ce qui semble conduire à la dévaluation et/ou à l'évitement des interactions avec les jeunes femmes des « quartiers » notamment :

« *Enquêteur* : C'est impensable qu'une fille se prenne une claque par un policier homme ?

Aurélien : Bah ouais, c'est impensable. La collègue féminine, elle, elle peut aller au contact, s'approcher. Sur les mecs, si j'avance c'est pour aller jusqu'au bout, je peux lui coller une claque s'il faut, alors qu'avec les filles si j'avance... C'est pas pour reculer derrière ! » (Entretien, Aurélien, BAC, Juin 2014)

Si elle ne met pas directement en péril la « virilité » consubstantielle aux unités spécialisées dans l'usage de la force, l'impossibilité de faire usage, ou de menacer de faire usage, de la force physique à l'encontre des « filles » prive les brigades dédiées à l'anti-délinquance d'une de leurs principales ressources de prestige. Il en résulte que la préservation de l'ordre des genres au sein de l'institution policière passe *de facto* par certaines formes d'éviction de la délinquance féminine²⁵ : ignorés ou dévalués dans leurs modes d'action – notamment par l'association euphémisante entre délinquance féminine et shopping « loisir » en centre-ville, comme dans l'extrait d'entretien ci-dessous –, les « jeunes » de sexe féminin n'entrent ainsi pas dans le cadrage opéré par les policiers de leurs populations-cibles et qui fait porter l'accent sur les « petits cons en scooter qui font chier les citoyens de base dans les quartiers »²⁶.

« *Enquêtrice* : Quelles sont les populations qui posent problème ?

Stéphane : Bah ce sont les habitants du quartier entre 14 et 30 ans. Le gros du gratin, c'est 15-25 ans.

Enquêtrice : Surtout des hommes ?

Stéphane : Oui, j'ai pas rencontré de délinquance féminine. Y compris le *deal*, c'est un milieu masculin. Après, la délinquance féminine, on peut en rencontrer, mais c'est pas les gens qui squattent en bas des immeubles, c'est plutôt celles qui sortent faire les connes en ville, faire un vol à l'arrache en ville : elles sont plus itinérantes dans leurs loisirs.» (Entretien, Stéphane, Brigade spécialisée de terrain, Décembre 2013)

Cette dévaluation semble également procéder de la perception des jeunes délinquantes comme non-conformes à un rôle de genre attendu : pour expliquer l'absence de solidarité entre les « bandes de jeunes » masculines et féminines, les policiers arguent ainsi du fait que « les mecs les aiment pas particulièrement non plus, ils ont pas envie de coucher avec, elles sont trop masculines... »²⁷.

Autrement dit, si l'altérité en termes « culturels » apparaît inhérente à la désignation des groupes-cibles de l'action policière, ces derniers semblent en revanche devoir présenter des garanties de « virilité » proches de celles définies comme constitutives du métier policier : c'est dans la confrontation « virile » que le policier peut faire la preuve de sa légitimité professionnelle, en conséquence de quoi les femmes sont majoritairement présentes, dans les discours comme dans les interactions, en tant que requérantes et/ou victimes. La « masculinité déviante » constitue en effet un critère de sélection déterminant des cibles policières, en offrant notamment une arène particulière aux recadrages genrés de la part de fonctionnaires se présentant comme l'incarnation d'une masculinité virile et non-déviante.

*

Malgré une féminisation croissante des personnels policiers, le genre dominant de l'institution demeure celui de la masculinité virile. La présence des femmes vient cependant troubler cet ordre genré, trouble que l'enquête ethnographique réalisé par un binôme homme-femme permet d'interroger en objectivant les lignes de tension et les registres de justification associés aux normes de genre dominantes. Ainsi, si l'enquêtrice, et dans une moindre mesure l'enquêteur, ont dû adapter leurs rôles genrés aux normes du monde professionnel policier, les gages de conformité dont nous avons fait preuve, ainsi que les limites que nous avons fixées à ceux-ci, nous ont permis de faire ressortir la prégnance des catégories genrées dans les hiérarchies professionnelles, c'est-à-dire à la fois dans les relations de subordination au sein de l'institution, dans l'ordonnement des compétences professionnelles et enfin comme principes de classement des populations-cibles.

L'enquête permet ainsi d'abord de nuancer le constat d'une féminisation par les fonctions de commandement : d'un côté, les femmes commissaires semblent imposer leur présence même si elles rencontrent de fortes résistances et que les postes les plus prestigieux restent occupés par des hommes ; de l'autre, les femmes sont faiblement représentées dans le corps de commandement intermédiaire,

celui des officiers, qui gère au quotidien les unités de voie publique. Du côté des brigades de terrain, la valorisation des tâches associées à l'usage de la force vient renforcer les dynamiques de minorisation des femmes policières et consacrer l'entre-soi masculin : les équipages sont quasi exclusivement masculins, de même que les individus-cibles, tandis que les femmes sont relativement absentes des interactions ou envisagées au seul prisme de leur qualité supposée de victimes et/ou de requérantes. Dominent ici des normes de genre valorisant la masculinité hétérosexuelle virile, tant dans les sociabilités policières que dans le cadrage des situations d'intervention²⁸.

Ces normes genrées policières apparaissent d'autant plus fortes qu'elles traversent l'ensemble de l'institution et semblent s'exprimer quel que soit le statut hiérarchique des acteurs. La forme que prend l'hégémonie masculine propre au monde policier fait donc partie intégrante de la socialisation professionnelle et s'impose de fait aux acteurs ainsi que, dans une moindre mesure, aux sociologues souhaitant se faire accepter dans l'univers policier. Ainsi, parallèlement aux dynamiques de division du travail (Monjardet 1996), à l'ancienneté ou encore aux tensions liées aux appartenances ethno-raciales (Gauthier 2011), le genre fonctionne comme une « norme secondaire d'application »²⁹ contribuant à produire les hiérarchies internes à la profession policière, ainsi que la sélection des clientèles et des missions (Mainsant 2012). Dans une perspective plus large de mise en œuvre de l'action publique, et considérant que la police joue un rôle de premier plan dans l'approvisionnement des filières pénales, ce « caractère sexuellement différentiel de la gestion des illégalismes » (Cardi 2009 : 1) constitue une piste féconde afin de comprendre non seulement la sous-représentation des femmes dans les filières pénales (voir Vuattoux dans ce numéro), mais aussi la difficulté de la police française à se réformer au-delà de ses fonctions régaliennes de répression.

Ouvrages cités

- BERENI**, Laure *et al.* 2008. *Introduction aux Gender Studies : Manuel des études sur le genre*. Bruxelles, De Boeck.
- BOUSSARD**, Valérie *et al.* 2007. « Une féminisation sur fonds de segmentation professionnelle genrée : le cas des policières en commissariat », *Sociologies pratiques*, vol. 1, n° 14 : 75-88.
- CALVÈS**, Gwénaële. 1999. *Les politiques de discrimination positive*. Paris, La Documentation française.
- CARDI**, Coline. 2009. « Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes », *Pouvoirs*, vol. 1, n° 128 : 75-86.
- CARDI**, Coline et Geneviève PRUVOST. 2011. « La violence des femmes : occultations et mises en récit », *Champ Pénal/ Penal Field*, vol. 8. <http://champpenal.revues.org/8039> (consulté le 1^{er} octobre 2014).
- CHAMBOREDON**, Hélène *et al.* 1994. « S'imposer aux imposants. À propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien », *Genèses*, n° 16 : 114-132.
- CONNELL**, Raewyn. 2014. *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*. Paris, Amsterdam Editions.
- CONNELL**, Robert W. et James W. MESSERSCHMIDT. 2005. « Hegemonic Masculinity: Rethinking the Concept », *Gender and Society*, vol. 19, n° 6 : 829-859.
- DULONG**, Delphine, Christine GUIONNET et Érik NEVEU. 2012. *Boys don't cry!! Les coûts de la domination masculine*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- DUPREZ**, Dominique et Michel PINET. 2002. « La tradition, un frein à l'intégration. Le cas de la police française », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 45 : 111-137.
- GAUTHIER**, Jérémie. 2011. « Des corps étrange(r)s dans la police ? Les policiers minoritaires à Paris et à Berlin », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 4 : 460-477.
- 2012. *Origines contrôlées. La police à l'épreuve de la question minoritaire à Paris et à Berlin*. Thèse de doctorat, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.
- HUNT**, Jennifer. 1984. « The Development of Rapport Through the Negotiation of Gender in Field Work Among Police », *Human Organization*, n° 43 : 283-296.
- JOBARD**, Fabien *et al.* 2012. « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, vol. 67, n° 3 : 423-451.
- LASCOUMES**, Pierre. 1990. « Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques », *L'Année sociologique*, n° 40 : 43-71.
- LAUFER**, Jacqueline. 2005. « La construction du plafond de verre : le cas des femmes cadres à potentiel », *Travail et emploi*, n° 102 : 31-44.
- MAINSANT**, Gwénaëlle. 2012. *L'État et les illégalismes sexuels. Ethnographie et sociohistoire du contrôle policier de la prostitution à Paris*. Paris, Thèse de doctorat, EHESS.
- MILES**, Robert. 1989. *Racism*. Londres, Routledge.
- MOLINIER**, Pascale. 2000. « Virilité défensive, masculinité créatrice », *Travail, genre et société*, n° 3 : 25-45.
- MONJARDET**, Dominique. 1996. *Ce que fait la police, sociologie de la force publique*. Paris, La Découverte.
- MONJARET**, Anne et Catherine PUGEAULT (dir.). 2014. *Le sexe de l'enquête*. Lyon, Éditions de l'ENS.
- PIERCE**, Jennifer L. 2003. « Les émotions au travail : le cas des assistantes juridiques », *Travailler*, vol. 1, n° 9 : 51-72.
- PROTEAU**, Laurence et Geneviève PRUVOST. 2008. « Se distinguer dans les métiers d'ordre (armée, police, prison, sécurité privée) », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n° 72 : 7-13.
- PRUVOST**, Geneviève. 2007a. *Profession : policier, Sexe : féminin*. Paris, Édition de la MSH.
- 2007b. « Enquêter sur les policiers. Entre devoir de réserve, héroïsation et accès au monde privé », *Terrain*, n° 48 : 130-148.

— 2008. *De la « sergote » à la femme flic: une autre histoire de l'institution policière, 1935-2005*. Paris, La Découverte.

— 2014. « Ni policier, ni homme: une sociologue enquête sur la féminisation de

la police », in Anne Monjaret et Catherine Pugeault (dir.), *Le sexe de l'enquête*. Lyon, Éditions de l'ENS: 120-131.

NOTES

Outre les relecteurs anonymes de la revue, les auteurs tiennent à remercier Fabien Jobard et Gwénaëlle Mainsant pour leurs commentaires avisés sur d'antérieures versions de cet article.

1. Les brigades spécialisées de terrain (BST) sont des unités de police en tenue, créées en 2010 en remplacement des unités territoriales de quartier (UTeQ) et implantées, comme ces dernières, dans les quartiers dits « sensibles » en milieu urbain. Composées majoritairement d'hommes – la ville de Fronville compte deux BST de quinze fonctionnaires de police et la part des femmes s'élève à une ou deux dans chaque brigade –, ces brigades disposent en principe d'un équipement spécial – uniforme noir, jambières, casques cabalistiques, flash-ball, caméras portatives fixées à l'uniforme – associé à la démonstration d'une puissance d'agir dans la lutte anti-criminalité reposant majoritairement sur des attributs liés à la force physique.

2. L'enquête a couvert les brigades spécialisées dans l'usage de la force – brigades spécialisées de terrain, brigade anti-criminalité, compagnie de sécurisation – les services d'investigation – brigades des mineurs et brigades des mœurs notamment – et le service régional de renseignement territorial (SRRT).

3. Nous avons effectué la majeure partie des entretiens en binôme; les observations ont quant à elles été pour la plupart menées séparément, afin de préserver notamment l'équilibre numérique et genre des patrouilles.

4. Si les conséquences sur le terrain de la présence d'une paire d'enquêteurs homme et femme ont rarement fait l'objet d'un retour réflexif en sociologie (Monjaret et Pugeault 2014), celui-ci est en revanche plus courant et, surtout, plus ancien en anthropologie (Wax 1979; Golde 1970).

5. Il convient de préciser que les questionnements de recherche liés au rôle du genre dans l'institution policière n'ont pas été initialement explicités auprès des acteurs interviewés et/ou observés: réalisée dans un commissariat d'une ville française d'environ 300 000 habitants, l'enquête ethnographique

présentée ici s'intéressait en effet également à d'autres problématiques organisationnelles.

6. L'enquête conduite à Fronville montre que ce constat tend au contraire à s'inverser dans les interactions avec des policiers issus de brigades des mœurs ou des mineurs, où le travail d'investigation l'emporte sur les démonstrations de force.

7. Pour un exemple d'expérience de virilisation extrême par la chercheuse, voir (Hunt 1984).

8. Entretien, chef d'unité, août 2013.

9. Extrait de journal de terrain, patrouille avec la compagnie de sécurisation, décembre 2013.

10. Pour un constat similaire dans le monde des éboueurs, voir (Jeanjean 1999).

11. Les adjoints de sécurité (ADS) sont des agents contractuels de la police nationale recrutés sans condition de diplôme selon un dispositif mis en place à la fin des années 1990 et destiné selon Jean-Pierre Chevènement à « diversifier les recrutements et [...] permettre l'accueil, au sein des services de police, des jeunes issus de l'immigration » (Calvès 1999). Pour une analyse quantitative du rôle de trois variables de diplôme, sexe et origine, dans le recrutement des ADS et des gardiens de la paix, voir (Duprez et Pinet 2002).

12. Ces chiffres proviennent du secrétariat administratif de la DDSP.

13. En raison notamment de la non-représentation de ces services sur la voie publique, que ce soit dans les tâches de commandement à l'État-Major, de traitement des « appels 17 » ou dans les services administratifs – services des ressources humaines et de la formation, quasi exclusivement féminins. Le service informatique constitue toutefois une exception à cet égard, puisqu'il n'est composé que de fonctionnaires masculins.

14. Dans un contexte de mixité, la notion de « plafond de verre » renvoie à la rarefaction des femmes à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie d'un univers professionnel donné (Laufer 2005).

15. À la différence des commissaires, dont le travail se rapproche de celui des managers, les officiers

effectuent le « commandement opérationnel », c'est-à-dire qu'ils orientent quotidiennement l'action des policier-e-s de la base.

16. Les compagnies de sécurisation sont des unités de police dont l'objectif est de renforcer la sécurité dans les quartiers et d'intervenir sur les violences urbaines ou les événements à risques.

17. Entretien, Aurélien, BAC, juin 2014.

18. Geneviève Pruvost (2014) fait remarquer que « d'après les entretiens menés avec des policiers gays et les lesbiennes de l'association Flag! le lesbianisme est moins stigmatisé que l'homosexualité masculine, mais les femmes concernées, sachant qu'elles doivent affronter le sexisme et l'humour galant ou salace de leurs collègues masculins, préfèrent ne pas prendre le risque supplémentaire de l'homophobie ».

19. Entretien, Aurélien, BAC, juin 2014.

20. De manière significative, les femmes que nous avons interrogées au sein de brigades spécialisées dans l'usage de la force présentaient différents attributs classiquement associés à la féminité – cheveux longs, maquillage, bijoux.

21. Entretien, Amélie, BAC, juin 2014.

22. Entretien, Julie, chef de service, janvier 2013.

23. La notion de « racialisation » sera ici comprise comme un processus de catégorisation visant à altérer un groupe (Miles 1989 : 75).

24. Une enquête quantitative sur les contrôles d'identité à Paris souligne la très faible proportion de femmes parmi les personnes contrôlées (Jobard et al. 2012). Une enquête quantitative menée sur les personnes conduites au poste pendant deux années dans un commissariat d'une banlieue parisienne dite « sensible » montre que la part des femmes est à peine supérieure à 7% de l'ensemble des interpellés (Gauthier 2012 : 193).

25. Sur l'occultation de la violence des femmes, et notamment les formes de « division sexuelle du travail violent qui maintien[nen]t les stéréotypes de sexe », voir (Cardi et Pruvost 2011).

26. Entretien, chef de service, août 2013.

27. Entretien, Aurélien, BAC, juin 2014.

28. Notons que dans les brigades généralistes, sur lesquelles nous ne nous sommes que trop rapidement penchés dans le cadre de cet article, la plus grande mixité des sexes parmi les fonctionnaires induit une relative perturbation du monopole masculin (Pruvost 2007a) et, partant, une plus grande diversité des situations d'interaction avec le public – les brigades de « police-secours » étant fréquemment amenées à remplir des missions dites d'« assistante sociale » et occupant par conséquent une position peu valorisée dans l'échelle de prestige des métiers policiers.

29. C'est-à-dire une « norme produite par les acteurs en situation pour donner du sens à leurs actions » (Lascoumes 1990).